



## CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/CHM/Afr.Reg/1/1/Add.1  
9 janvier 2003

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

REUNION REGIONALE AFRICAINE SUR LE  
CENTRE D'ÉCHANGE  
Nairobi, 31 mars – 2 avril 2003

### ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

#### INTRODUCTION

1. L'Article 18, paragraphe 3, de la Convention sur la diversité biologique dispose qu'il est institué un centre d'échange pour promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique.
2. Dans sa décision VI/18, la Conférence des parties a instamment invité le Secrétaire exécutif à réunir des ateliers additionnels de renforcement des capacités aux niveaux national, sous-régional et régional évoqués dans la décision V/14 de la Conférence des parties pour des activités du centre d'échange et de formation à l'appui des capacités nationales en vue de la mise en œuvre de la Convention.
3. En conséquence, le Secrétaire exécutif a organisé la présente réunion pour donner aux pays de la région l'occasion de faire connaître leurs besoins et leurs attentes en ce qui concerne les efforts nouveaux engagés dans le cadre du centre d'échange pour promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique, en particulier en collaboration avec les correspondants thématiques internationaux récemment désignés et d'autres initiatives internationales pertinentes.
4. L'organisation de la réunion répond également à la recommandation faite par le Comité consultatif informel lors de ses réunions du 11 mars 2001, du 11 novembre 2001 et du 10 avril 2002, qui invitait le Secrétaire exécutif à se concentrer sur l'utilisation du centre d'échange pour promouvoir la coopération scientifique et technique, en particulier dans les domaines thématiques et sur les questions multisectorielles dont traite la Convention, y compris les espèces exotiques envahissantes, l'initiative taxonomique mondiale (GTI), la biodiversité côtière et marine et l'approche fondée sur écosystèmes.
5. La présente réunion va en outre dans le sens des recommandations formulées lors de la sixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), en particulier la recommandation VI/4, paragraphe 22, qui appelait à ce que le centre d'échange soit utilisé pour faciliter la coopération scientifique et technique.
6. La réunion traitera des questions relatives au fonctionnement du centre d'échange dans la région africaine. Les objectifs spécifiques de la réunion seront notamment les suivants:
  - a) Déterminer les besoins régionaux d'information et les mécanismes nécessaires pour promouvoir et faciliter les activités de coopération scientifique et technique au titre de la Convention aux niveaux local et national;

/...

Par souci d'économie, le tirage des documents est limité. Les participants voudront bien apporter leurs propres exemplaires à la réunion et s'abstenir d'en demander d'autres.

- b) Identifier les problèmes probables et suggérer des solutions pour la conduite et le développement continu des activités d'échange dans la région, en particulier pour ce qui est de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information;
- c) Explorer les partenariats permettant d'améliorer la collaboration scientifique et technique et de réduire le chevauchement des travaux;
- d) Identifier les obstacles à la mise en œuvre des recommandations liées aux domaines thématiques et aux questions multisectorielles dont traite la Convention.

### *Participants*

7. Chacune des parties de la région Afrique a été invitée à désigner un expert qualifié dans les domaines de la gestion des questions relatives au centre d'échange, des systèmes de partage d'informations et de gestion des bases de données, et/ou ayant l'expérience du centre d'échange. Ces désignations ont été demandées aux correspondants nationaux pour la Convention sur la diversité biologique le 2 décembre 2002.

8. Afin de mieux étayer les délibérations, les parties, les gouvernements et les organismes appropriés ont également été priés de faire connaître leurs vues et leurs besoins en ce qui concerne le fonctionnement du centre d'échange, ainsi que toute autre information pertinente qu'ils pourraient souhaiter donner avant la réunion.

9. Outre ces participants, des représentants des organismes suivants, qui sont actifs dans les domaines sur lesquels porte le centre d'échange, ont également été invités à participer en qualité d'observateurs:

- a) Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (PNUE-WCMC), Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité (IABIN), Réseau africain d'information sur l'environnement (AEIN), Réseau de connaissances du Commonwealth (CKN), et Fonds pour l'environnement mondial (FEM);
- b) Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP), Initiative taxonomique mondiale (GTI), Dispositif mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), BioNet International, Système intégré d'informations taxonomiques (ITIS);
- c) Organismes donateurs, en particulier ceux des gouvernements qui ont manifesté leur intérêt pour le financement d'activités de renforcement des capacités pour permettre la participation active des pays en développement aux projets pilotes que soutient le centre d'échange.

### *Documents*

10. La liste des documents de la réunion figure à l'annexe I ci-après.

### *Résultats attendus de la réunion*

11. Il est escompté que cette réunion conduise à une meilleure définition des besoins des pays de la région en ce qui concerne le développement ultérieur du centre d'échange, en particulier pour ce qui est de la participation au travail en collaboration entre le centre d'échange et les correspondants thématiques internationaux désignés, et recommande des solutions praticables pour surmonter les contraintes et les obstacles ainsi identifiés.

12. Les recommandations de la réunion seront communiquées à la Conférence des parties à sa septième réunion, qui sera tenue à Kuala Lumpur en mars 2004.

## **POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

13. La réunion sera tenue au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement, à Nairobi. Elle sera ouverte par le Secrétaire exécutif ou par son représentant le 31 mars 2003 à 9 heures.

## **POINT 2. ASPECTS ORGANISATIONNELS**

### ***2.1. Élection du bureau***

14. Les participants à la réunion seront invités à élire un président et un rapporteur choisis parmi les membres. Les propositions seront faites par l'assemblée.

### ***2.2. Adoption de l'ordre du jour***

15. Les participants à la réunion seront invités à adopter l'ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire (UNEP/CBD/CHM/Af.Reg/1/1).

### ***2.3. Organisation des travaux***

16. Le programme de travail proposé pour la réunion figure à l'annexe II ci après.

17. Les participants seront invités à débattre des questions relatives à la promotion de la coopération scientifique et technique comme il est indiqué dans la décision VI/18 de la Conférence des parties, dans les recommandations de la sixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et dans les recommandations du Comité consultatif informel pour le centre d'échange, ainsi que des questions se rapportant à l'évaluation régionale des besoins en regard de l'utilisation et du développement futurs du centre d'échange. Pour faciliter ces débats, il est proposé que ces questions soient regroupées sous deux titres:

- a) Utilisation des nouvelles technologies de l'information pour promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique;
- b) Besoins régionaux pour mettre en œuvre efficacement les recommandations relatives aux domaines thématiques et aux questions multisectorielles dont traite la Convention.

18. Chacun de ces titres couvrira diverses questions pertinentes. Après une présentation du sujet, les participants seront invités à débattre des questions visées en vue de formuler des recommandations appropriées correspondant aux objectifs de la réunion.

## **POINT 3. UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR PROMOUVOIR ET FACILITER LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**

19. Le secrétariat donnera une brève présentation des questions se rapportant à ce sujet en s'appuyant sur un document établi par la réunion informelle sur les formats, les protocoles et les normes pour des échanges améliorés d'informations sur la biodiversité, tenue à Montréal (Canada) les 19 et 20 février 2002 et sur la décision VI/18 de la Conférence des parties. Par conséquent il est proposé que ce point de l'ordre du jour couvre les éléments suivants:

- a) Projets en cours d'application des nouvelles technologies de l'information dans le cadre du centre d'échange pour promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique;

- b) Coopération entre le centre d'échange et d'autres initiatives, telles le Mécanisme mondial d'information sur la biodiversité et le Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité et les correspondants thématiques internationaux.

20. Ces questions seront examinées à la lumière de la décision VI/18 de la Conférence des parties, de la recommandation VI/4, paragraphe 22, du SBSTTA, et du rapport de la réunion du Comité consultatif informel pour le centre d'échange tenue le 11 mars 2001.

**POINT 4. BESOINS RÉGIONAUX POUR METTRE EN ŒUVRE EFFICACEMENT LES RECOMMANDATIONS AYANT TRAIT AUX DOMAINES THÉMATIQUES ET AUX QUESTIONS MULTISECTORIELLES DONT TRAITE LA CONVENTION**

21. Dans son examen de ce point, la réunion régionale sera invitée à considérer les besoins régionaux pour la mise en œuvre des décisions liées aux domaines thématiques et aux questions multisectorielles dont traite la Convention, y compris, mais sans nécessairement s'y limiter, les espèces exotiques envahissantes, la taxonomie, les connaissances traditionnelles locales et la biodiversité côtière et marine.

22. Des débats en groupes pourraient être tenus dans ce cadre afin de déterminer les options pour la collaboration scientifique et technique, à savoir:

- a) Rôle du centre d'échange pour faciliter l'exécution nationale et régionale des décisions; et
- b) Rôle du centre d'échange pour faciliter une plus grande participation nationale et régionale aux projets portant sur des domaines thématiques et des questions multisectorielles, et en particulier la collaboration avec les correspondants thématiques internationaux.

**POINT 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

23. Les participants seront invités à formuler des conclusions et des recommandations générales sur les questions examinées lors de cette réunion.

**POINT 6. ADOPTION DU RAPPORT**

24. Les participants examineront et adopteront le rapport de la réunion sur la base du projet de rapport et des projets de recommandations que présentera le rapporteur.

**POINT 7. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

25. Il est prévu que la réunion soit close le 2 avril 2003 à 17 heures.

*Annexe I*

**LISTE DES DOCUMENTS DE LA RÉUNION RÉGIONALE AFRICAINE SUR  
LE CENTRE D'ÉCHANGE**

---

**PRIÈRE DE NOTER :**

**Pour des motifs d'économie, les documents seront disponibles lors de la réunion en nombre limité.  
Les participants sont priés d'apporter leurs exemplaires des documents à la réunion.**

---

***Documents de travail***

UNEP/CBD/CHM/Afr.Reg/1/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/CBD/CHM/Afr.Reg/1/1/Add.1	Annotations à l'ordre du jour provisoire

***Documents de fond***

Recommandations adoptées par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa sixième réunion, du 12 au 16 mars 2001 (UNEP/CBD/COP/6/3, annexe I) 1/

Décision VI/18 de la Conférence des parties

Minutes de la réunion du Comité consultatif informel pour le centre d'échange, 11 mars 2001 2/

Rapport de la réunion informelle sur les formats, les protocoles et les normes pour l'échange amélioré d'informations sur la biodiversité, Montréal, 19 et 20 février 2002 3/

Grille de fonctionnement du centre d'échange 4/

---

1/ <http://www.biodiv.org/recommendations/default.asp?lg=0&m=sbstta-06&r=01>.  
2/ <http://www.biodiv.org/doc/meetings/chm/chmiac-2001/official/chmiac-2001-03-11-minutes-en.pdf>.  
3/ <http://www.biodiv.org/doc/meetings/cop/cop-06/information/cop-06-inf-18-en.pdf>.  
4/ <http://www.biodiv.org/doc/ref/chm-matrixwork-en.pdf>.

Annexe II

**PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSÉ POUR LA RÉUNION RÉGIONALE AFRICAINE SUR LE  
CENTRE D'ÉCHANGE**

<i>31 mars 2003</i>	
9 h	<i>Point 1: Ouverture de la réunion</i>
9 h 15 – 9 h 30	<i>Point 2: Aspects organisationnels</i> 2.1. <i>Élection du bureau</i> 2.2. <i>Adoption de l'ordre du jour</i> 2.3. <i>Organisation des travaux</i>
9 h 30 – 10 h 30	<i>Point 3. Utilisation des nouvelles technologies de l'information pour promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique</i>
10 h 30 – 11 h	Pause
11 h – 13 h	Exposés au titre du point 3
13 h – 14 h	Déjeuner
14 h – 15 h 30	<i>Point 5. Conclusions et recommandations</i>
15 h 30 – 16 h	Pause
16 h – 17 h	<i>Point 5. Conclusions et recommandations (suite)</i>
<i>1<sup>er</sup> avril 2003</i>	
9 heures – 10 h	<i>Point 4. Besoins régionaux pour mettre en œuvre efficacement les recommandations ayant trait aux domaines thématiques et aux questions multisectorielles dont traite la Convention</i>
10 h – 10 h 30	Exposés au titre du point 4
10 h 30 – 11 h	Pause
11 h – 13 h	Exposés au titre du point 4 (suite)
13 h – 14 h	Déjeuner
14 h – 15 h 30	Débat sur le point 4
15 h 30 – 16 h	Pause
16 h – 17 h	Conclusion
<i>2 avril 2003</i>	
9 h – 10 h 30	Débat sur le point 4 (suite)
10 h 30 – 11 h	Pause
11 h – 13 h	<i>Point 5. Conclusions et recommandations (suite)</i>
13 – 14 h	Déjeuner
14 – 15 h 30	<i>Point 5. Conclusions et recommandations (suite)</i>
15 h 30 - 16 h	Pause
16 h – 17 h	<i>Point 6. Adoption du rapport</i>
17 heures	<i>Point 7. Clôture de la réunion</i>

-----